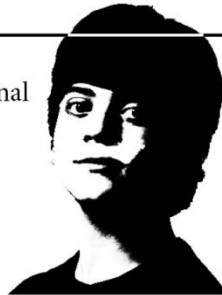




Transformational  
Research in  
Adolescent  
Mental Health



Recherche  
transformationnelle  
sur la santé mentale  
des adolescents

## Recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (TRAM)

Un partenariat entre  
la Fondation Graham-Boeckh et les Instituts de recherche en santé du Canada

### Phase I: Appel d'expression d'intérêt

Date limite: 30 avril 2013

Communiquez avec :

**Jacques Hendlisz**  
Responsable du partenariat, TRAM  
Téléphone : 613-954-2474  
Courriel : [j.hendlisz@icloud.com](mailto:j.hendlisz@icloud.com)  
<http://tramcan.ca/fr>

# Sommaire

## Qu'entend-on par TRAM?

L'initiative sur la Recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (TRAM) est un partenariat entre la Fondation Graham-Boeckh et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Le but de TRAM est de travailler en collaboration avec les milieux de santé mentale du Canada, au cours de la prochaine année, afin **d'établir collectivement un réseau pancanadien unique pour combler l'écart entre la recherche et la pratique**. Ensemble, les partenaires investiront 25 millions de dollars pour appuyer le réseau choisi pendant cinq ans.

TRAM est une initiative importante qui s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie de recherche axée sur le patient \(SRAP\)](#), une nouvelle façon de collaborer avec les provinces ou les territoires, et des partenaires animés des mêmes idées, afin de transformer le système de soins de santé grâce à la recherche judicieuse et révolutionnaire.

## Que va faire le réseau subventionné ?

Au moyen de la recherche et de la mise en application d'approches interventionnelles transformatrices, **le réseau catalysera un changement fondamental dans les soins de santé mentale offerts aux jeunes et aux adolescents au Canada**. Dans cinq ans, de nouvelles approches, éprouvées dans au moins un établissement, permettront de reconnaître le besoin de services chez un plus grand nombre de jeunes âgés de 11 à 25 ans et de leur offrir en temps opportun des soins appropriés et de qualité.

## À quoi ressemblera le processus de développement du réseau?

Au cours des prochains mois, un processus d'élaboration unique et itératif permettra de relier ces idées et les personnes et de rédiger des propositions complètes pour la création d'un réseau pancanadien, et finalement, de choisir celui qui sera financé. Grâce à ce processus en trois phases, un réseau verra le jour:

<b>Phase I:</b>	<b>Déclaration d'intérêt et Atelier de renforcement</b>
<b>Phase II:</b>	<b>Lettres d'intention</b>
<b>Phase III:</b>	<b>Proposition complète</b>

## Qui est éligible pour soumettre une déclaration d'intérêt?

Deux types de groupes participants peuvent présenter une déclaration d'intérêt :

1. Un réseau pancanadien naissant pour mettre en application les résultats de la recherche
2. Une équipe qui pourrait être intégrée à un réseau pancanadien complet pour mettre en application les résultats de la recherche.

Toutes les déclarations d'intérêt **doivent inclure** de l'information reflétant la participation active de tous les groupes d'intervenants qui s'intéressent directement aux besoins en santé mentale des jeunes de 11 à 25 ans. Ces intervenants sont : 1) représentants des patients ou des familles; 2) responsables des politiques; 3) chercheurs; 4) fournisseurs de services; 5) organismes communautaires; autres, si nécessaire. Même si la direction peut être assurée par n'importe quel groupe d'intervenants, nous encourageons les modèles de direction conjointe.

### A quoi devriez-vous vous attendre si vous soumettez une déclaration d'intérêt?

À la phase I, l'intention est de découvrir les idées, les ressources et les groupes principaux qui pourraient constituer les composantes importantes d'un réseau pancanadien. Le but est de faire en sorte que les équipes ayant de grandes idées puissent toutes participer au processus d'élaboration du réseau, même si elles ne sont pas encore intégrées à un réseau pancanadien. À la phase I, les candidats **présentent une demande pour participer au processus d'élaboration d'un réseau; il ne s'agit pas d'une demande de financement habituelle.**

Les chefs des équipes retenues à l'étape de la déclaration d'intérêt DOIVENT participer à un atelier de renforcement sur la TRAM, prévu du 26 au 28 juin 2013. **Pour des renseignements, visitez le site ([LINK TO RFA](#))**

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
Qu'entend-on par TRAM? .....	1
Qui oriente l'initiative TRAM? .....	1
Pourquoi avons-nous besoin de l'initiative TRAM? .....	1
Qu'est-ce qui est différent au sujet de l'initiative TRAM? .....	2
<b>2. RESEAU A CREER AU MOYEN DE CE PROCESSUS</b> .....	<b>2</b>
But et objectifs du réseau.....	2
Portée du réseau .....	3
Direction, structure et gouvernance du réseau .....	4
Éléments recherchés .....	4
<b>3. PROCESSUS D'ELABORATION DU RESEAU</b> .....	<b>5</b>
Phases et échéancier .....	5
Phase I : déclaration d'intérêt et atelier de renforcement .....	6
Phase II : lettres d'intention.....	6
Phase III : propositions complètes .....	7
<b>4. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE : PHASE I</b> .....	<b>7</b>
Conditions d'admissibilité pour la phase I : déclaration d'intérêt.....	7
Principaux éléments de la déclaration d'intérêt .....	7
Critères de sélection pour la phase I : déclaration d'intérêt .....	8
Conditions de participation.....	9
Evaluation des résultats .....	9
Acheminées à .....	9
Coordonnées.....	9
<b>5. DESCRIPTIONS DES PARTENAIRES</b> .....	<b>9</b>

# 1. Introduction

## Qu'entend-on par TRAM?

L'initiative [Recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents \(TRAM\)](#) est un partenariat entre la [Fondation Graham-Boeckh](#) (FGB) et les [Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\)](#). La FGB et les IRSC combinent leurs ressources financières et intellectuelles afin d'appuyer des approches hautement novatrices afin d'améliorer réellement les résultats en matière de santé mentale pour les jeunes Canadiens, d'ici les cinq prochaines années.

Dans le cadre de l'initiative TRAM, les partenaires travailleront en collaboration avec les milieux de santé mentale du Canada, au cours de la prochaine année, afin d'établir collectivement un réseau pancanadien unique pour combler l'écart entre la recherche et la pratique. Le réseau regroupera des représentants des patients ou des familles, des responsables des politiques, des chercheurs, des fournisseurs de services, des organismes communautaires et d'autres intervenants afin que les interventions, les pratiques, les thérapies ou les politiques novatrices découlant de la recherche puissent être appliquées couramment en situation réelle.

Ensemble, les partenaires investiront 25 millions de dollars pour appuyer le réseau choisi pendant cinq ans. Ce partenariat avec la Fondation Graham-Boeckh est une importante initiative des IRSC qui s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie de recherche axée sur le patient \(SRAP\)](#), nouvelle façon de collaborer avec les provinces ou les territoires, et des partenaires animés des mêmes idées, afin de transformer le système de soins de santé grâce à la recherche judicieuse et révolutionnaire.

## Qui oriente l'initiative TRAM?

Cette initiative fait appel à plusieurs partenaires importants. La **Fondation Graham-Boeckh** est un organisme privé qui a été créé par J. Anthony Boeckh et sa famille pour financer des initiatives transformationnelles dans le domaine de la santé mentale et d'autres disciplines connexes. Les **Instituts de recherche en santé du Canada** sont l'organisme du gouvernement du Canada chargé d'investir dans la recherche en santé. **L'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies** des IRSC assure la principale direction scientifique de cette initiative.

Le **comité collaboratif de sélection de l'initiative TRAM** travaillera avec les participants pour les aider à rédiger de solides propositions de réseau, supervisera le réseau retenu et lui servira de mentor. Ce comité international réunit des représentants ayant des perspectives diverses et complémentaires et de l'expérience en santé mentale : il est composé de représentants de patients, de personnes ayant une vaste expérience des politiques et de la prestation de services en santé mentale, et de scientifiques internationalement reconnus et ayant de l'expertise dans la recherche en santé mentale orientée sur le patient et en application des connaissances.

**L'équipe de partenariat** de l'initiative TRAM appuie l'élaboration de ce réseau en travaillant pour faciliter la communication entre le milieu de la santé mentale et les partenaires; elle fera en sorte que les intervenants du Canada soient informés de cet appel de demandes et appuiera leurs efforts pour participer au processus d'élaboration du réseau. [Pour communiquer avec l'équipe de partenariat](#)

## Pourquoi avons-nous besoin de l'initiative TRAM?

Soixante-quinze pour cent des problèmes de santé mentale se manifestent avant l'âge de 25 ans, et plus de 50 % de ces problèmes surviennent entre 12 et 25 ans. Les problèmes de santé mentale risquent davantage de survenir chez les jeunes que chez tout autre groupe d'âge. Pourtant, ce sont les jeunes qui ont le moins accès aux services de santé mentale. Les services actuels sont conçus pour les enfants plus jeunes et les adultes plus âgés : le système est le plus faible là où il devrait être le plus fort. Même si nous savons qu'une intervention précoce est primordiale, ce sont les jeunes qui ont le moins de chances d'entrer en contact avec le système de santé et d'obtenir les soins dont ils ont besoin. Par conséquent, la

maladie mentale a des conséquences néfastes sur les jeunes et leur famille et fait augmenter les taux de morbidité, de mortalité et de maladies chroniques évitables.

Il faut donc un changement transformationnel dans la façon d'aborder la santé mentale et le bien-être des adolescents et des jeunes. Il faut combler l'écart entre les données de recherche et la pratique pour que les patients et les familles profitent d'interventions efficaces dans le domaine des services à la personne (santé, éducation et services sociaux). De nombreuses interventions prometteuses et éprouvées ne sortent pas des milieux universitaires où elles ont été créées et elles pourraient ne pas aboutir à des résultats significatifs et adaptables en ce qui a trait aux soins des patients. De plus, nous avons besoin d'une nouvelle vague dans le domaine des innovations thérapeutiques et de l'application des connaissances, tant pour les traitements biologiques que pour les thérapies psychosociales.

[Voir la fiche de renseignements sur l'initiative TRAM](#)

La participation coordonnée de tous les intervenants (représentants des patients ou des familles, responsables des politiques, chercheurs, fournisseurs de services, organismes communautaires et autres) est essentielle pour que les résultats probants soient mis en application efficacement dans les provinces ou territoires, dans les nouvelles approches thérapeutiques et dans divers contextes pour assurer le succès de l'initiative à l'échelle nationale.

## Qu'est-ce qui est différent au sujet de l'initiative TRAM?

L'initiative TRAM est orientée sur les retombées en situation réelle. Dans ce contexte, la recherche est un outil important et un moyen pour arriver à des fins, ce n'est pas une fin en soi. La publication des résultats de recherche dans des revues prestigieuses sera appréciée, mais ne signifie pas pour autant le succès de l'initiative TRAM qui :

- est un processus continu et itératif pour élaborer collectivement des propositions de réseau, au sein duquel les bailleurs de fonds, les chercheurs et les intervenants en santé mentale participeront tous activement;
- vise un changement évident de système et une amélioration des résultats en matière de santé, d'ici cinq ans;
- est axée sur la mesure des résultats – le réseau définira clairement ses objectifs spécifiques ainsi que les moyens pour évaluer les progrès;
- est nationale, pluriinstitutionnelle, multidisciplinaire, axée sur la collaboration et fondée sur un réseau – elle a pour but de réduire le cloisonnement, d'établir la collaboration et de placer le patient au cœur de ses activités;
- a été créée et dirigée conjointement par les IRSC et un organisme caritatif, la Fondation GrahamBoeckh – c'est un nouveau genre de partenariat qui fait appel au financement privé et public pour atteindre un but clair et important.

## 2. Réseau à créer au moyen de ce processus

### But et objectifs du réseau

Au moyen de la recherche et de la mise en application d'approches interventionnelles transformatrices, **le réseau catalysera un changement fondamental dans les soins de santé mentale offerts aux jeunes et aux adolescents au Canada**. Dans cinq ans, de nouvelles approches, éprouvées dans au moins un établissement, permettront de reconnaître le besoin de services chez un plus grand nombre de jeunes âgés de 11 à 25 ans et de leur offrir en temps opportun des soins appropriés et de qualité. Les sciences de la mise en oeuvre orienteront cette transformation et l'application à plus grande échelle dans d'autres établissements.

Les objectifs particuliers du réseau sont les suivants :

1. effectuer de la recherche sur l'efficacité d'interventions connues et nouvelles, au besoin, dans de vastes milieux et chez des groupes de population, et montrer les retombées de ces interventions sur la santé mentale des patients;
2. mettre au point de nouvelles méthodes pour la mise en application de pratiques, de politiques et de programmes factuels, et montrer comment ces éléments peuvent améliorer les résultats et la satisfaction du patient, l'accès aux soins ainsi que l'efficacité et la valeur du système de soins de santé;
3. réunir dans un réseau national un grand nombre de chercheurs et de centres pour faire de la recherche afin de produire des données et des innovations qui favorisent les changements dans les pratiques et les politiques et améliorent, de façon mesurable, la santé des patients, les soins de santé ainsi que l'efficience et l'efficacité de la prestation des services;
4. faire en sorte que ces trois premiers objectifs soient clairs, mesurables et efficaces. Pour ce faire, le réseau établira une série de jalons clairs et mesurables, ainsi que des exigences en ce qui concerne la mesure des résultats afin de démontrer les répercussions du réseau sur des problèmes cibles particuliers.

## Portée du réseau

Les partenaires reconnaissent la difficulté inhérente liée à l'établissement d'un réseau pancanadien qui intègre en tant que partenaires des représentants des patients ou des familles, des responsables des politiques, des chercheurs, des fournisseurs de services, des organismes communautaires et d'autres intervenants, qui s'emploie à apporter des changements complexes aux systèmes et qui s'engage à améliorer tangiblement les résultats en matière de santé, en cinq ans seulement. Dans le cadre de cette initiative, il ne sera tout simplement pas possible de donner suite à de nombreuses idées importantes et valables. C'est pourquoi il sera nécessaire de définir soigneusement la stratégie et l'orientation du réseau afin d'atteindre les objectifs dans un délai de cinq ans.

### Population cible

Le réseau s'intéressera au segment de la population qui a le plus besoin de soins améliorés : les adolescents et les jeunes adultes âgés de 11 à 25 ans. Bien qu'il ne fasse aucun doute que les jeunes « à risque » ont besoin de meilleurs services, le réseau s'intéressera particulièrement aux jeunes qui *sont déjà aux prises* avec des problèmes de santé mentale, sous une forme ou une autre, et ce, même aux stades les plus précoces. L'objectif du réseau est de dépister les jeunes qui sont – ou devraient être – des patients du système de soins en santé mentale et de leur offrir des services, **peu importe que l'on ait déjà diagnostiqué chez ces derniers une maladie mentale particulière ou qu'il soit actuellement possible de le faire.**

### Portée de la recherche

Le réseau s'efforcera de mieux utiliser la recherche actuelle afin de transformer la prestation de services aux jeunes. Toutefois, la recherche pourra porter sur des interventions nouvelles ou améliorées si cela est nécessaire pour atteindre les buts fixés et si cela est réalisable et permet d'obtenir des résultats dans un délai de cinq ans. Le réseau devra faire preuve de souplesse et pouvoir s'adapter afin d'intégrer de nouvelles approches dès que des données probantes seront disponibles.

Le réseau se concentrera sur la population cible et l'ensemble de ses besoins en santé mentale, plutôt que sur une maladie en particulier. Il faudra porter une attention particulière pour découvrir les milieux où se trouvent les jeunes et travailler avec ces milieux; il faut savoir que ces milieux ne font pas nécessairement partie du système de soins de santé. Les partenaires de l'initiative TRAM et le comité collaboratif de sélection s'attendent à de nouvelles approches éprouvées dans au moins un établissement et à ce que celles-ci soient appuyées par la recherche et les résultats en sciences de la mise en oeuvre afin d'orienter la transformation et l'application à plus grande échelle dans d'autres établissements.

## Direction, structure et gouvernance du réseau

L'initiative TRAM n'impose pas de structure ni de modèle de gouvernance particulier pour le réseau. On s'attend plutôt à ce que des modèles se dégagent du processus d'élaboration du réseau. La structure finale et la gouvernance de chaque réseau proposé devraient permettre d'atteindre les buts définis et justifier, par des données probantes, les mesures qui favorisent ou non le succès de réseaux visant l'application des résultats de la recherche à la pratique. Même les participants qui envisagent le concept de réseau pancanadien dans leur déclaration d'intérêt devraient élaborer leur proposition en étant prêts à incorporer de nouvelles idées et de nouvelles personnes au cours du processus.

La structure du réseau choisi devrait :

- offrir une vision cohérente et partagée qui oriente la sélection des participants ou des activités du réseau;
- définir un modèle de direction, idéalement conjointe, conçu pour appuyer l'atteinte des objectifs définis;
- établir son équipe en partenariat égal entre les chercheurs et les intervenants clés, de sorte que chacun ait des responsabilités et des rôles définis et apporte une expertise et des ressources différentes, mais essentielles;
- intégrer et faire participer efficacement tous les groupes d'intervenants clés – 1) représentants des patients ou des familles, 2) responsables des politiques, 3) chercheurs, 4) fournisseurs de services, 5) organismes communautaires, autres intervenants, si nécessaire;
- faire intervenir plusieurs provinces ou territoires, y compris des partenaires de la scène internationale, selon le cas.

## Éléments recherchés

En choisissant le réseau final qui sera financé à la **phase III**, le comité collaboratif de sélection attachera une importance particulière au poids des données indiquant que le réseau intègre les bonnes personnes, s'y prend de la bonne façon et se fixe des buts appropriés afin de réaliser un changement transformationnel d'ici cinq ans. En particulier, les données devront refléter les éléments ci-dessous.

- a) Le réseau constitue un vrai partenariat entre les divers intervenants – 1) représentants des patients ou des familles, 2) responsables des politiques, 3) chercheurs, 4) fournisseurs de services, 5) organismes communautaires, autres, si nécessaire –, partenariat où on partage la direction, on met en commun les ressources et où les principaux intervenants s'engagent également à contribuer au succès de l'initiative.
- b) La stratégie du réseau est créatrice, novatrice et précise, et elle est très susceptible d'apporter un changement transformationnel dans une période de cinq ans.
- c) La stratégie est pratique et témoigne d'une bonne compréhension des réalités entourant les soins de santé, notamment le financement, la politique, les principes directeurs et la pratique, ainsi que la façon de faire changer les choses.
- d) Le réseau attire et intègre des personnes, des ressources, des investissements et des organismes – au sein du système de soins de santé et à l'extérieur de celui-ci – qui sont essentiels à la réalisation et à la pérennité de la transformation proposée : le réseau doit être en mesure d'influencer les principaux agents de changement.
- e) La structure du réseau appuiera efficacement la recherche en application des connaissances nécessaire pour faire adopter à grande échelle les approches interventionnelles.
- f) Un schéma de transformation a été établi afin de définir comment seront mesurés les progrès en ce qui concerne les changements apportés après cinq ans et de montrer que la stratégie a été efficace dans au moins une province.
- g) Le réseau relève le « défi de la mesure des résultats » en fournissant des cibles et des indicateurs valables, mesurables et quantitatifs qui permettent de démontrer ses résultats.



- h) Le réseau utilisera les fonds consacrés à la TRAM, les ressources des participants et les investissements à effet de levier de façon à mieux améliorer les résultats en matière de santé mentale des jeunes de 11 à 25 ans, au cours des cinq prochaines années.

### 3. processus d'élaboration du réseau

Un processus de déclaration d'intérêt a été créé afin d'encourager les échanges d'idées novatrices de chefs de file créateurs dans le domaine de la santé mentale et leurs permettre de nous indiquer leur vision quant à leur possible participation.. Puisque le but de la phase I est d'abord et avant tout de cerner les personnes clés et les possibilités, la déclaration d'intérêt peut être présentée soit par des réseaux pancanadiens naissants ou par de petites équipes qui, ultimement, pourront fusionner ou contribuer à une proposition de plus grande envergure. Au cours des prochains mois, un processus d'élaboration unique et itératif permettra de relier ces idées et les personnes et de rédiger des propositions complètes pour la création d'un réseau pancanadien, et finalement, de choisir celui qui sera financé.

Le but de ce processus est d'encourager le dialogue entre les candidats afin d'obtenir la proposition de réseau la plus solide possible. L'approche novatrice et proactive adoptée par l'initiative TRAM pour créer un réseau fructueux nécessite une participation considérable du comité collaboratif de sélection pour la rédaction de l'appel de demandes, ainsi que l'intégration d'un atelier de renforcement afin de rassembler les candidats, les membres du comité collaboratif de sélection et les autres intervenants. **Grâce à ce processus en trois phases, un réseau verra le jour.**

#### Phases et échéancier

Phase	Principales étapes	Principaux points	Date limite
Phase I	<b>Déclaration d'intérêt</b>	Il est possible de présenter <u>deux types</u> de propositions : 1) un réseau pancanadien naissant pour mettre en application les résultats de la recherche; 2) une équipe qui pourrait être intégrée à un réseau pancanadien complet pour mettre en application les résultats de la recherche.	30 avril 2013
	Le comité de sélection fournit des décisions et des avis sur la déclaration d'intérêt	Le comité fournira rapidement aux candidats une rétroaction sur les possibilités de fusion et d'expansion, et sur d'autres changements.	31 mai 2013
	<b>Atelier de renforcement</b>	Obligatoire pour tous les groupes qui, après avoir présenté une déclaration d'intérêt, ont été choisis pour participer au processus d'élaboration du réseau.	26 au 28 juin 2013
Phase II	<b>Date limite pour les lettres d'intention</b>	Les participants de l'atelier présentent une lettre d'intention pour la création <u>d'un réseau pancanadien</u> .	2 septembre 2013
	Le comité collaboratif de sélection rend ses décisions au sujet des lettres d'intention et donne des avis sur la rédaction de la proposition.	Le comité de sélection fournit une rétroaction aux candidats retenus à l'étape de la lettre d'intention afin d'appuyer la prochaine phase de l'élaboration.	1 <sup>er</sup> octobre 2013

Phase III	Date limite pour la proposition complète (candidats présélectionnés à l'étape de la lettre d'intention)	Les candidats invités à présenter une proposition complète recevront une subvention de développement pouvant atteindre 25 000 \$	15 janvier 2014
	Décision finale	Un réseau sera choisi et subventionné.	15 mars 2014

## Phase I : déclaration d'intérêt et atelier de renforcement

### Éléments recherchés

À la phase I, l'intention est de découvrir les idées, les ressources et les groupes principaux qui pourraient constituer les composantes importantes d'un réseau pancanadien. À la phase I, seront acceptées les propositions de **réseaux pancanadiens naissants** voulant mettre en application les résultats de la recherche et les propositions **d'équipes qui pourraient faire partie d'un réseau pancanadien** complet. Le but est de faire en sorte que les équipes ayant de grandes idées puissent toutes participer au processus d'élaboration du réseau, même si elles ne sont pas encore intégrées à un réseau pancanadien. À la phase I, les candidats **présentent une demande pour participer au processus d'élaboration d'un réseau; il ne s'agit pas d'une demande de financement habituelle.**

### Comment les propositions seront-elles évaluées?

À la phase I de l'initiative TRAM, nous cherchons de bonnes idées pour la création d'un réseau pancanadien ou d'une partie de celui-ci. Une proposition de cinq pages sera jugée principalement sur l'importance et la pertinence des idées présentées, la possibilité que ces idées contribuent à un changement transformationnel des systèmes et à de meilleurs résultats sur la santé mentale, dans une période de cinq ans. S'il y a lieu, la proposition sera jugée aussi sur la qualité et l'ampleur du groupe présentant la déclaration d'intérêt.

### Comment les propositions seront-elles intégrées?

Le comité collaboratif de sélection guidera et avisera les candidats qui font une déclaration d'intérêt quant aux approches possibles pour fusionner les équipes ou les intégrer à d'autres groupes qui ont aussi présenté une déclaration d'intérêt.

Le comité choisira les groupes qui seront invités à continuer à participer au processus d'élaboration du réseau. Les chefs de chaque groupe choisi, représentant les perspectives des différents participants, devront participer à un atelier de renforcement de trois jours (du 26 au 28 juin 2013) où ils présenteront leurs idées. Cet atelier fournira d'importantes possibilités pour explorer les synergies et les partenariats potentiels avec d'autres participants. Le but de cet atelier est d'aider les candidats présélectionnés à renforcer leur proposition afin que les changements transformationnels souhaités puissent être réalisés dans ce délai ambitieux. Les participants en apprendront davantage sur les objectifs particuliers des partenaires de l'initiative TRAM et sur leurs attentes en ce qui a trait à la mesure des résultats du réseau. TRAM développe présentement une politique de voyage pour les groupes de participants.

## Phase II : lettres d'intention

### Éléments recherchés

À la phase II, les partenaires accepteront les lettres d'intention des réseaux proposés qui se sont révélés à la phase I et qui ont maintenant une portée pancanadienne.

Compte tenu de la complexité possible des idées, des stratégies et des exigences de la proposition qui doivent être intégrées pour passer de la phase I à la proposition complète, et de l'énergie qu'il faudra sans doute déployer pour ce faire, on a inclus dans l'initiative TRAM une étape de lettre d'intention afin que seuls les candidats qui ont une chance raisonnable de présenter une demande détaillée concurrentielle aillent de l'avant.

Après l'atelier, les groupes auront la possibilité de décrire leur proposition de réseau nouvellement définie et d'être évalués quant à leurs capacités d'atteindre les buts de l'initiative TRAM *avant* d'investir le temps nécessaire pour établir complètement les structures et les partenariats requis pour que leur proposition complète soit retenue.

#### Comment les propositions seront-elles évaluées?

Le comité collaboratif de sélection s'attend particulièrement à ce que le réseau proposé ait une vision et une stratégie hautement susceptibles d'apporter des changements transformationnels à la prestation et aux résultats des soins en santé mentale d'ici cinq ans. Dans le cadre de son évaluation, le comité déterminera si la direction, la structure et les équipes décrites incluent des personnes et des organismes suffisamment compétents pour effectuer et maintenir les changements proposés. Pour le comité, il devra être évident que le réseau proposé comprend les buts de la TRAM et s'appuie sur une logique irréfutable sur la façon dont les activités proposées produiront les retombées attendues pour les patients.

**Les groupes qui seront invités à présenter une proposition complète recevront une subvention de développement pouvant s'élever à 25 000 \$ par groupe afin de créer leur réseau, d'établir des partenariats et de rédiger la proposition complète.**

Des précisions sur la façon de présenter une demande suivront à une date ultérieure.

### Phase III : propositions complètes

À l'étape finale du processus, le comité collaboratif de sélection évaluera les propositions complètes en s'appuyant sur les critères de sélection fondés sur les principes directeurs décrits à la section 2.4 du présent document.

Des précisions sur la façon de présenter une demande suivront à une date ultérieure.

## 4. Comment faire une demande : Phase I

### Conditions d'admissibilité pour la phase I : déclaration d'intérêt

La déclaration d'intérêt est une étape unique de la phase I du processus d'élaboration du réseau. **DEUX** types de groupes participants peuvent présenter une déclaration d'intérêt.

1. Réseaux naissants, ce qui peut constituer la base de la lettre d'intention de la phase II.
2. Petites équipes qui peuvent devenir des composantes d'un réseau avant la phase II.

Toutes les déclarations d'intérêt (celles qui sont présentées par de petites équipes et celles qui le sont par des réseaux) **doivent inclure** de l'information reflétant la participation active de tous les groupes d'intervenants qui s'intéressent directement aux besoins en santé mentale des jeunes de 11 à 25 ans. Ces intervenants sont : 1) représentants des patients ou des familles; 2) responsables des politiques; 3) chercheurs; 4) fournisseurs de services; 5) organismes communautaires; autres, si nécessaire. Même si la direction peut être assurée par n'importe quel groupe d'intervenants, nous encourageons les modèles de direction conjointe.

### Principaux éléments de la déclaration d'intérêt

La déclaration d'intérêt ne devrait pas dépasser cinq pages et devrait inclure les points cidessous.

#### 1. Problème ou possibilité

- Décrire le besoin auquel l'équipe ou le réseau proposé répondrait.

#### 2. Leaders et partenaires

- Préciser si la proposition concerne 1) un réseau pancanadien naissant ou 2) une petite équipe qui pourrait fusionner avec d'autres équipes ou être intégrée à une proposition de plus grande envergure.
  - Donner le nom des leaders et décrire leur rôle.
  - Donner le nom des principales personnes ou organisations de chaque groupe d'intervenants, et préciser leur rôle au sein de l'équipe ou du réseau. Expliquer pourquoi la présence de ces personnes est nécessaire au sein de l'équipe ou du réseau – préciser les avantages qu'elles retirent de leur participation ainsi que l'expertise et les ressources qu'elles apportent au groupe.
- 3. Recherche et stratégie d'application des connaissances**
- Définir dans les grandes lignes la situation actuelle, préciser ce que le groupe pourrait changer et expliquer comment il pourrait réaliser ce changement.
  - Décrire les indicateurs de changement potentiels et expliquer comment ils pourraient être mesurés.
- 4. Contribution à un réseau pancanadien**
- Expliquer comment l'équipe ou le réseau naissant pourrait contribuer à l'effort pancanadien pour transformer les soins en santé mentale et améliorer les résultats.
  - Avec quelles autres compétences ou initiatives ce groupe pourrait-il collaborer le plus efficacement? Quelles sont les possibilités de synergie les plus intéressantes?
- 5. Annexe** (*maximum de 2 pages supplémentaires pour une équipe, et de 4 pages supplémentaires pour un réseau naissant*)
- Ressources accessibles à l'équipe ou au réseau (milieu clinique, autres établissements, infrastructure, etc.)
  - Biographie des principaux membres de chaque groupe d'intervenants proposé pour l'équipe ou le réseau

## Critères de sélection pour la phase I : déclaration d'intérêt

Les déclarations d'intérêt seront évaluées en fonction de l'importance et des répercussions potentielles des idées proposées, et en fonction de la pertinence et du rôle potentiel de l'équipe ou du réseau suggéré dans une approche pancanadienne visant à transformer les soins en santé mentale. Toutes les déclarations seront évaluées selon les mêmes critères, qu'il s'agisse d'un réseau naissant ou d'une petite équipe. Cependant, pour le classement et la sélection des groupes qui participeront au processus d'élaboration d'un réseau, les équipes seront considérées en fonction des autres équipes, et les réseaux naissants en fonction des autres réseaux. Le comité collaboratif de sélection évaluera particulièrement les points cidessous.

- 1. Importance de la question abordée**
  - Portée et ampleur du problème abordé – qui est touché et dans quelle mesure?
- 2. Concordance avec les objectifs de la TRAM**
  - Clarté de la vision, de la motivation et des priorités du groupe, et concordance avec la TRAM
  - Clarté de l'orientation vers l'innovation et le changement transformationnel dans les soins de santé mentale et les résultats
  - Capacité de définir les indicateurs de changement et la façon de les mesurer
- 3. Retombées possibles de la stratégie proposée**
  - Participation de leaders et d'intervenants compétents; preuve de leur engagement conjoint
  - Possibilité que l'approche proposée ait des répercussions importantes et mesurables sur les résultats du patient d'ici cinq ans; attention portée sur les résultats pertinents pour le patient
  - Possibilité d'engager des gens et de multiplier les ressources nécessaires pour appuyer le changement transformationnel

#### 4. Valeur ajoutée potentielle à l'effort pancanadien

- Quelle valeur unique apporte le groupe à une proposition de réseau, soit en tant que base d'un réseau national, soit en tant que composante de celui-ci?
- Le groupe peut-il bien définir son rôle dans le cadre d'une initiative élargie?

### Conditions de participation

Les chefs des équipes retenues à l'étape de la déclaration d'intérêt DOIVENT participer à un atelier de renforcement sur la TRAM, prévu du 26 au 28 juin 2013.

### Evaluation des résultats

L'initiative TRAM exigera que le réseau choisi présente un rapport annuel sur les mesures de rendement convenues. Le réseau choisi devra aussi présenter au comité de gouvernance du partenariat (CGP) un rapport annuel sur les mesures de rendement convenues. En s'appuyant sur les recommandations du CGP, les parties peuvent décider de retenir le financement si le réseau n'a pas réalisé certaines étapes importantes, en attendant que des mesures soient prises pour remédier à la situation.

Le réseau devra aussi participer à toute autre activité d'évaluation ou de mesure du rendement jugée nécessaire par les responsables de l'initiative TRAM. Ces activités comprennent, notamment, la rédaction d'un rapport de fin de subvention des IRSC à l'aide du Système de rapport sur la recherche, la participation à une évaluation globale de l'initiative de recherche des IRSC dans le cadre de la Stratégie de recherche axée sur le patient et toute autre activité d'évaluation obligatoire en vertu de la Politique sur l'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2009).

L'efficacité à long terme des activités du réseau sera évaluée au cours d'études de suivi après la fin de la période de financement.

### Acheminées à

**Les déclarations électroniques et les questions sur le processus de déclaration d'intérêt doivent être acheminées à :**

Mary Fraser Valiquette  
Conception des programmes stratégiques et Analytique  
Instituts de recherche en santé du Canada  
Courriel : [Mary.FraserValiquette@cihr-irsc.gc.ca](mailto:Mary.FraserValiquette@cihr-irsc.gc.ca)  
Téléphone : 613-941-4394

### Coordonnées

Pour toute question concernant la présente initiative et les objectifs de recherche, communiquez avec :

Jacques Hendlisz  
Responsable du partenariat, TRAM  
Téléphone : 613-954-2474  
Courriel : [j.hendlisz@icloud.com](mailto:j.hendlisz@icloud.com)  
<http://tramcan.ca/fr>

## 5. Descriptions des partenaires

### Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sont l'organisme du gouvernement du Canada chargé d'investir dans la recherche en santé. Leur objectif est de créer de nouvelles connaissances scientifiques et de favoriser leur application en vue d'améliorer la santé, d'offrir de meilleurs produits et

services de santé, et de renforcer le système de santé au Canada. Composés de 13 instituts, les IRSC offrent leadership et soutien à plus de 14 100 chercheurs et stagiaires en santé dans tout le Canada.

**Fondation Graham-Boeckh (FGB)**

La Fondation Graham-Boeckh (FGB) est un organisme privé créé par J. Anthony Boeckh et les membres de sa famille pour appuyer le financement de projets réalisés dans le domaine de la santé mentale et d'autres disciplines connexes. Elle vise à améliorer les soins de santé mentale au Canada en dirigeant et en finançant stratégiquement des projets de recherche fondamentale, d'application des connaissances et de sensibilisation communautaire.